

L'évaluation des incidences



L'évaluation des incidences

Aspect réglementaire - Issu de la directive Européenne Habitat.

= **mesures de prévention** pour éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations significatives des espèces.

Un certain nombre d'activités, plans, projets, doivent faire l'objet d'évaluation des incidences.

= Répondre à la question: **Le projet a-t-il des incidences notables sur les habitats et espèces du site?**

-> non: projet accepté.

-> oui: le porteur de projet doit proposer des mesures de suppression ou de réduction

Sinon, projet refusé - solutions alternatives (ex: déplacement).

L'évaluation des incidences: quelles activités concernées?

=> les documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations et interventions:

Situés à l'intérieur ou en dehors d'un site

- 1) Soit soumis à autorisation, déclaration ou approbation administrative ET appartenant à:
 - une liste nationale : article R.414-19 du code de l'environnement
 - la 1ère liste départementale : AP du 6 avril 2011
 - la liste « mer » : AP du 20 juillet 2011

- 2) Soit régime propre (pas d'encadrement administratif existant) ET appartenant à la 2ème liste départementale : AP du 13 juin 2013

Contenu des listes

Liste Nationale :

- Projets soumis à étude d'impact,
- ICPE (photovoltaïque , éolien)
- Plans locaux d'urbanisme, ...
- Manifestations nautiques en mer soumises à déclaration
- Manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif réunissant + de 1500 personnes
- Autorisations d'Occupation Temporaire (comme le DPM et les concessions de plage naturelle)



Contenu des listes

Liste Départementale 1:

- Énergies renouvelables : ZDE, photovoltaïques
- Projets d'urbanisme : divers permis d'aménager (golf, camping, aires de stationnement, terrains sports motorisés, ...); permis de construire
- manifestations sportives et concentrations soumises à autorisation/déclaration avec un nb de participants > 100
- manifestations nautiques de planches aéro-tractées soumises à déclaration
- concours de pêche dans le cadre de manifestations nautiques soumises à déclaration
- La demande d'agrément pour l'initiation et la randonnée encadrées en véhicule nautique à moteur
- L'aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie > 2 ha (20 000 m²)

Contenu des listes

Liste Mer:

- Les manifestations nautiques de planches aérotractées soumises à déclaration
- Les concours de pêche pratiqués dans le cadre de manifestations nautiques soumises à déclaration
- Les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur pratiquées dans le cadre d'un agrément
- Les manifestations aériennes de faible ou moyenne importance soumises à autorisation

Contenu des listes



Liste Départementale 2:

- rejets en mer et aménagements portuaires; travaux en cours d'eau, ...
- création de voie forestière, de voie de DFCI, de pare feu
- retournement de prairies
- aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie <2Ha

Les acteurs et leur rôle:

- Le **porteur de projet**: il réalise l'évaluation des incidences et établit la conclusion sur l'absence ou non d'incidences
- Le **service instructeur**: instruit le dossier d'autorisation, peut demander l'avis compétent de l'unité Biodiversité.
- **L'opérateur ou animateur du site N2000**: peut fournir de l'information et des données.

En aucun cas l'opérateur du site ne peut réaliser l'étude d'incidence à la place du porteur de projet ni accorder ou non une autorisation.

Le contenu d'une évaluation des incidences



- Présentation succincte du projet
- Liste du/des sites N2000 concernés
- Liste des espèces et enjeux de ces sites et état des lieux écologique
 - **Cartographie** du projet: /t au site; /t aux enjeux du site.
 - **Argumentaire** (nature des impacts possibles)
 - **Conclusion**

Les documents à la disposition des porteurs de projet

- **Des guides méthodologiques** thématiques:
projets de carrières, programmes d'aménagements, extraction de matériaux en mer, **manifestations sportives**, ...
(Contient description de N2000, d'une EI, et une **méthodo pour aider à évaluer les incidences** d'une manifestation sportive).

- **Des formulaires** :

Formulaire d'évaluation simplifié (1 version propre aux manifestations sportives)

Canevas de Dossier complet

Documents téléchargeables sur les sites Internet de la DDTM et DREAL LR

Les données disponibles

- Cartographie des sites et des enjeux
- Document d'Objectifs (dont diagnostic écologique et atlas cartographique)

Où s'informer?

- Services instructeurs : DREAL LR, DDTM
- animateurs des sites N2000
- Sites Internet: DREAL LR, DDTM 34, INPN, Portail Natura 2000 (natura2000.fr)

Qui peut réaliser l'étude?

- Porteur de projet (EI simplifiée)
- Association
- Bureau d'études

Merci de votre attention

